

Services partenaires des Maisons de Justice
Rapport d'activités annuel qualitatif
Année 2024

1. Informations générales

Le **Centre M.I.R. a.s.b.l.** intervient dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Capitale. Son siège social et ses lieux d'activités, sont situés à : Place Philippe Werrie, 16 - 1090 Bruxelles.

Toute demande d'information ou prise de contact se fait via mail à infos@lecentremir.org ou par téléphone au 02/502.06.05.

Adresse du site internet : www.lecentremir.be

Retrouvez également plus d'informations sur leur site internet : www.lecentremir.be.

Les horaires d'ouverture du service, incluant le siège social et les lieux d'activités, sont les suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi*
Fermé	13h-18h	13h-18h	13h-18h	Fermé	9h-17h

*1 samedi sur 2 le Centre est ouvert l'après-midi.

2. Ressources humaines au 31/12/24 et formations suivies

- ETP mobilisés pour la mise en œuvre des missions agréées dans le cadre du décret « Partenariat »

Nom Prénom	Fonction	ETP	Diplôme	Date début et fin de contrat	Prestations réalisées	Financement	Ancienneté pécuniaire	Période d'interruption
Fiorella Llanos	Directrice	1/2	Master	06/03/2024	Espace rencontre – Aide aux proches de mineurs	Partenariat	2019	
Sylvie De Mees	Intervenante	3/4	Graduat	01/03/2020	Espace rencontre – Aide aux proches de mineurs	Partenariat	2018	
Estelle Zemouri	Intervenante	1/2	Master	01/02/2022	Espace rencontre – Aide aux proches de mineurs	Partenariat	2021	
Beyza Gonan	Intervenante	1/2	Master	01/07/2024	Espace rencontre – Aide aux proches de mineurs	Partenariat		
Virginie Megal	Coordinatrice administrative	2/3	CESS	26/04/2022 11/10/2024	Espace rencontre – Aide aux proches de mineurs	Partenariat	2017	

Nom	Prénom	Demi-jour/mois	Jour	Fonction	Année de début de bénévolat
Brenard	Marthe	4	Jeudi	Secrétaire	2008
Chanteur	Claudia	2	Samedi	Intervenante	2022
Demeyer	Martine	1	Samedi	Intervenante	2006
Gönan	Beyza	2	Samedi	Intervenante	2023
Sescu	Mara	2	Samedi	Intervenante	2023
Vella	Samantha	1	Samedi	Intervenante	2023
Van Eetvelde	Alix	4	Mercredi - Jeudi Samedi	Directrice / Intervenante	2023
Debruycker	Carine	2	Mercredi	Intervenante	2024

- Formations suivies par les membres du personnel du service

Nom et Prénom	Type de Formation	Intitulé de la formation	Opérateur de formation	Durée
Fiorella Llanos	Formation courte	Sensibilisation à la prévention du suicide : comprendre, repérer, orienter.	Bru Star	4h
	Conférence/colloque/séminaire	L'ère des Narcisse	Prefer asbl	8h
	Conférence/colloque/séminaire	Séminaire de réflexion pluridisciplinaire	Tribunal de la Famille	3h
Sylvie De Mees	Supervision	Supervision psychologie systémique pour médiateurs familiaux	La Forestière	32h
	Conférence/colloque/séminaire	Derrière l'écran de fumée du conflit parental	Paroles d'enfants asbl	8h
	Conférence/colloque/séminaire	L'ère des Narcisse	Prefer asbl	8h
	Conférence/colloque/séminaire	Séminaire de réflexion pluridisciplinaire	Tribunal de la Famille	3h
Alix Van Eetvelde	Conférence/colloque/séminaire	L'audition de l'enfant	Formédiation	2h
	Conférence/colloque/séminaire	Webinaire: le code de la justice communautaire	Fédération Wallonie-Bruxelles	2h
	Conférence/colloque/séminaire	Derrière l'écran de fumée du conflit parental	Paroles d'enfants asbl	8h
	Conférence/colloque/séminaire	Séminaire de réflexion pluridisciplinaire	Tribunal de la Famille	3h
Estelle Zemouri	Supervision	Supervision	Psychologue Lucie Braeckvelt	24h
	Formation courte	Sensibilisation à la prévention du suicide : comprendre, repérer, orienter.	Bru Star	4h
	Conférence/colloque/séminaire	Derrière l'écran de fumée du conflit parental	Paroles d'enfants asbl	8h
	Conférence/colloque/séminaire	Séminaire de réflexion pluridisciplinaire	Tribunal de la Famille	3h
	Formation longue	Formation aux pratiques dans le champs de l'adolescence et de la jeunesse	Centre Chapelle aux champs	1 an

Beyza Gonam	Formation courte	Traumas complexes et troubles dissociatifs. Comment stabiliser nos patients pour créer les conditions d'un travail thérapeutique ?	Parole d'Enfants	7h
Fabienne Nuttin	Conférence/colloque/séminaire	16ème Rencontres - Images Mentales - Regards sur la folie	Psymages	3h
	Conférence/colloque/séminaire	Questions actuelles en psychopathologie - Symptôme et Invention	Université Libre de Bruxelles	7h
	Conférence/colloque/séminaire	Traumatisme complexe : sentiments prolongés d'impuissance et d'insécurité et leur impact	Centre Hospitalier Jean Titeca	2h
	Formation courte	Sensibilisation à la problématique des abus et de la violence sexuelle	Centre d'Appui Bruxellois	2j
Virginie Mengal	Conférence/colloque/séminaire	Focus sur les aides à l'embauche et à la formation ainsi que sur les services de recrutement d'Actiris	ACTIRIS	1h
	Conférence/colloque/séminaire	Webinaire - Présentation des formulaires électroniques - Accompagnement à la mise en œuvre et au suivi des décisions judiciaires - AMDJ	Fédération Wallonie-Bruxelles	2h
Claudia Chanteur	Formation courte	Comprendre l'impact des maladies mentales sur les relations familiales selon les apports de la thérapie contextuelle	L'Ardoise Pivotante	7h
Carine Debruycker	Formation courte	Comprendre l'impact des maladies mentales sur les relations familiales selon les apports de la thérapie contextuelle	L'Ardoise Pivotante	7h

- **Intervisions et/ou des réunions d'équipe**

Des réunions d'équipe sont programmées 2 fois par mois tout au long de l'année.

3. Mise en œuvre des missions

Le tribunal de la Famille, le SPJ (Service de Protection de la Jeunesse) ou le SAJ (Service d'Aide à la Jeunesse) sont les instances qui mandatent le Centre MIR. La majorité de nos dossiers proviennent du Tribunal de la Famille.

Les dossiers qui nous sont confiés sont de plus en plus complexes, en grande partie grâce à la qualité de nos rapports circonstanciés et neutres. Ces derniers constituent une source d'information extérieure fiable pour les magistrats.

Nous accordons une grande importance à l'objectivité et à la précision factuelle de nos rapports afin qu'ils reflètent non seulement la manière dont les liens entre parents et enfants se créent et se renforcent, mais qu'ils décrivent surtout le vécu des enfants lors de chaque rencontre ou sortie. Ces rapports sont conçus pour donner la parole aux enfants et offrir ainsi aux juges un accès sécurisé et privilégié à des aspects de la situation familiale qui, autrement, resteraient méconnus.

Nos principaux bénéficiaires sont les justiciables demandeurs de rencontres, mais notre priorité reste le bien-être des enfants concernés. Cependant, les conflits entre les différents acteurs impliqués rendent notre intervention plus complexe.

Nous veillons à maintenir une posture neutre dans l'écoute et l'observation des demandes, attitudes et attentes des parents, qu'ils soient demandeurs ou hébergeants. Accueillir chaque parent avec respect, bienveillance et impartialité est essentiel pour remplir notre mission : recréer, entretenir ou rétablir les liens entre un parent et son enfant.

3.1 Méthodologie et type d'activités

Nos objectifs, établis par le mandat que nous recevons, se répartissent en trois grandes catégories :

- **Maintien, restauration et création des liens** entre les parents et leurs enfants.
- Protection des enfants des conflits parentaux, en faisant de nos rapports une véritable voix pour l'enfant.
- **Évaluation des compétences parentales** afin de mieux appréhender les capacités et les besoins de chaque parent.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons développé une méthodologie structurée que nous adaptons à chaque situation familiale :

➤ **Les entretiens préliminaires**

La mission débute par des entretiens individuels au cours desquels chaque parent partage son vécu et retrace l'histoire du couple ainsi que les difficultés rencontrées. Les enfants sont également entendus séparément, dans le respect de leur liberté d'expression. Sauf cas exceptionnels, nous ne prenons pas contact avec des acteurs extérieurs, le juge disposant déjà de tous les éléments versés au dossier.

En début de mission, chaque partie (parent, grand-parent, etc.) signe une convention ainsi qu'un règlement d'ordre intérieur (ROI) afin de garantir la compréhension du travail d'accompagnement et l'engagement de chacun dans le processus.

➤ **Les entretiens individuels intermédiaires**

Ces entretiens occupent une place essentielle dans notre méthodologie. Ils sont réalisés avec le parent visiteur, le parent hébergeant et l'enfant. Nous favorisons le dialogue et encourageons l'expression des besoins, préoccupations et émotions de chacun en toute neutralité.

Lorsque cela est possible, nous accompagnons les parents dans la restauration de leur communication, toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Ces échanges constituent un espace sécurisé où chacun peut s'exprimer librement et être écouté sans jugement.

➤ **Les rencontres encadrées**

Les familles sont accueillies dans des espaces prévus pour une seule rencontre à la fois. Ces rencontres font l'objet d'une observation active et nuancée par au moins une intervenante, qui assiste à toute la rencontre et n'intervient que lorsque c'est nécessaire. Cette présence permet un suivi personnalisé, particulièrement dans les situations délicates.

➤ **Les sorties**

Offrent aux parents visiteurs l'opportunité d'évoluer dans leur rôle et de renforcer le lien avec leur enfant. Leur durée varie de 1 à 8 heures maximum. Un temps d'échange est prévu avant et après chaque sortie afin d'évaluer l'état émotionnel de chacun et de faire un débriefing sur le déroulement du moment passé ensemble.

Le parent visiteur est invité à exercer pleinement sa parentalité en dehors de notre supervision, en assumant ses responsabilités. De son côté, le parent hébergeant apprend à s'inscrire dans une dynamique de coparentalité, en faisant confiance au cadre mis en place ainsi qu'à l'autre parent.

➤ **L'entretien individuel de clôture**

Cet entretien, mené par l'intervenante en charge du dossier, permet de dresser un bilan complet de la prise en charge. Il a pour objectif de recueillir les impressions des

bénéficiaires sur l'évolution de la situation, les progrès accomplis et les éventuelles difficultés rencontrées. Cet échange offre également l'opportunité de prendre en compte les attentes et les besoins des parents ainsi que ceux de l'enfant.

Ce moment de dialogue permet de conclure le suivi de manière constructive et d'anticiper les prochaines étapes.

➤ **Les rapports de mission**

Les rapports de mission, rédigés par les titulaires de dossier, reposent sur des observations factuelles et objectives. La plupart couvrent au moins dix rencontres ou sorties, ce qui se traduit en pratique par un volume conséquent de pages. Malgré cette quantité, l'absence d'interprétation subjective dans notre analyse de la relation parent-enfant garantit des informations précises et pertinentes aux juges ou aux délégués du SAJ. Ces rapports comprennent :

- Des entretiens préliminaires, intermédiaires et de clôture ;
- Des observations issues des rencontres ou sorties successives ;
- Un résumé des éléments considérés comme importants ou nouveaux ;
- Une conclusion et des propositions d'étapes à suivre.

Nos outils pour rétablir la communication et essayer de résoudre les conflits familiaux

Pour rétablir la communication entre les parents et favoriser la résolution des conflits familiaux, nous nous appuyons sur des outils essentiels :

1. Une main de fer dans un gant de velours : des intervenantes sensibles et bienveillantes

Nos intervenantes sont des professionnelles formées, dotées d'une grande sensibilité et d'une approche bienveillante. Elles jouent un rôle clé dans ce processus en accompagnant les familles avec neutralité et empathie, tout en veillant à ne pas projeter leurs propres attentes.

Leur objectif est d'aider chaque parent à évoluer vers une vision plus constructive, qui leur correspond et qui respecte l'intérêt de l'enfant.

2. Des paroles écrites pour être entendues : les rapports de mission

Les rapports de mission sont un outil essentiel du suivi. Bien qu'ils soient principalement destinés aux juges, ils restent accessibles à toutes les parties concernées. Lorsqu'ils sont consultés par les parents, ils peuvent agir comme un miroir de leurs comportements et de leurs conséquences, favorisant ainsi une prise de conscience.

L'objectif de ces rapports est d'amener chaque parent à reconnaître non seulement son propre rôle, mais aussi l'importance du rôle de l'autre parent dans la vie des enfants. Cette prise de conscience favorise un recentrage sur le bien-être de l'enfant et encourage une co-parentalité plus apaisée.

3.2 Projets particuliers

Depuis que nous avons accédé au système de subvention triennal, notre subventionnement est désormais structurel plutôt que basé sur des projets spécifiques. Cela nous assure un financement plus stable.

Nous nous sommes concentrés sur l'amélioration de notre prise en charge face à la complexification croissante des dossiers qui nous ont été confiés. Nos efforts se sont portés sur l'optimisation des ressources existantes et le perfectionnement de notre méthodologie de travail.

3.3 Besoins par catégorie de bénéficiaire ?

Le parcours judiciaire de certains justiciables peut expliquer les besoins spécifiques de ces derniers. Nous distinguons trois profils :

- a. Le premier rassemble les personnes qui sont envoyés par le tribunal de la famille ou de la jeunesse.
- b. Le deuxième comporte les justiciables qui sont également suivi au niveau pénal. La décision finale de tribunal de la Famille est parfois ralentie dans l'attente de la décision prise au niveau de cette juridiction. Il s'agit le plus souvent de situations où le parent est accusé d'abus sexuels.
- c. Le troisième profil concerne des personnes qui sont incarcérées ou en liberté conditionnelle ou encore ont été éloignées de leur enfant pendant une durée plus ou moins longue à la suite d'un séjour en prison.

Pour pouvoir prendre en charge les spécificités de ces différents profils, nous mettons en place une réflexion permanente en équipe et des entretiens plus réguliers pour essayer de comprendre leur ressenti tout au long de la mission.

3.4 Difficultés

- Les mandats confiés par le SAJ ou le SPJ sont parmi les plus complexes, rendant le suivi particulièrement délicat. Le délai d'attente avant le démarrage d'une mission explique que la date d'audience est largement dépassée lorsque nous souhaitons informer le juge de l'évolution ou non de la situation. Nous éprouvons des difficultés à obtenir une nouvelle audience.
- Les dossiers issus du Tribunal de la Famille font généralement l'objet d'un suivi plus rigoureux. Cependant, lorsque les audiences ne sont pas programmées à l'avance, les familles et leurs avocats ont tendance à s'accommoder de la situation, ce qui prolonge la durée de la prise en charge. Il est donc essentiel d'évaluer régulièrement la pertinence de notre intervention. Lorsqu'une évolution de la situation nous semble nécessaire, nous encourageons les parties à solliciter des dates d'audience afin de favoriser une progression efficace de la prise en charge.
- La coexistence d'une procédure pénale et d'une procédure devant le Tribunal de la Famille. Ces deux instances fonctionnent selon des temporalités différentes, ce qui influence généralement l'attitude des bénéficiaires. Les parents hébergeurs adoptent une posture plus méfiante et hésitent à accorder une opportunité à l'autre parent. De leur côté, les parents demandeurs se montrent excessivement prudents et ont le sentiment d'être constamment observés et jugés.
- Nous constatons que, pour certains parents, des rencontres d'une heure toutes les deux semaines suffisent à les rassurer dans leur rôle parental. Ils ont alors l'impression de remplir leurs obligations et s'installent dans cette conviction. Les encourager à aller au-delà de cette routine demande souvent de notre part une grande fermeté.
- Les familles confrontées à des conflits majeurs entre parents nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire. Se limiter à organiser des rencontres dans ces situations reviendrait à compromettre notre mission. Afin de pallier cette difficulté, nous avons renforcé nos interventions en multipliant les entretiens individuels intermédiaires. Ces échanges, menés avec les parents et les enfants, ont pour objectifs de :
 - Favoriser une communication neutre entre les parents, centrée sur la parentalité et les besoins des enfants ;
 - Sensibiliser les parents aux difficultés spécifiques de leur enfant et à leurs besoins réels ;

- Encourager la mise en place d'un accompagnement psychologique individuel ou familial lorsque cela est nécessaire.
- Les difficultés à recruter des intervenants bénévoles capables de s'engager sur le long terme et disposant des compétences et disponibilités nécessaires restent d'actualité. Nous veillons à accompagner et aider les nouveaux bénévoles à :
 - Développer leur capacité d'observation active et neutre ;
 - Identifier les comportements susceptibles d'entamer ou de compromettre le lien parent-enfant ;
 - Conduire des entretiens avec les enfants et les parents ;
 - En cas de difficultés, il est essentiel de se référer au mandat des juges, conçu pour nous apporter un soutien et un cadre d'intervention
 - Rédiger des rapports intermédiaires et de clôture dans un délai limité ;
 - Identifier les éléments clés à inclure dans les rapports, en veillant à rester factuel et neutre, sans émettre de jugement.
 - Gérer les attentes et demandes excessives des parents en les renvoyant à notre mandat initial.
- La capacité d'accueil du Centre a été fortement impactée par le départ de plusieurs intervenantes bénévoles très expérimentées. Cette diminution des effectifs a entraîné une charge de travail plus lourde pour les membres du personnel salarié.
- Nous avons constaté qu'après la mise en place d'un ROI, le taux d'annulation des rencontres s'est amélioré. Cependant, ce phénomène reste une problématique à prendre en compte, notamment pendant la période des longues vacances, qui s'avère particulièrement compliquée.

3.5 Bonne pratique

En 2024, nous avons constaté une augmentation de la quantité et de la complexité des demandes de prise en charge adressées au Centre MIR. Cette augmentation de la charge de travail et de la complexité des dossiers a eu deux conséquences importantes :

- Une pause pour mieux avancer. En 2024 nous avons cessé de prendre en charge de nouveaux dossiers pendant le premier semestre de l'année 2024. Cette décision nous a permis d'absorber les nombreuses situations en liste d'attente.
- Nous avons dû établir des critères de priorisation pour nous concentrer sur les situations où l'élaboration d'un rapport est nécessaire.

Pour pouvoir rentrer et accompagner chaque famille dans son individualité nous avons donné la priorité à la réflexion en équipe :

- Les supervisions externes mises en place cette année nous ont permis de prendre du recul sur notre mode travail, d'observer, d'analyser et de recadrer nos interventions.
- Nous avons promu la formation de nos intervenantes qui accompagnent les familles à travers les entretiens individuels et les rencontres encadrées.

Malgré les bonnes pratiques mises en place, le Centre MIR demeure sous-équipé en ressources humaines pour faire face à l'augmentation constante des dossiers envoyés par les tribunaux. Cette situation se traduit par la nécessité récurrente de suspendre l'acceptation de nouveaux dossiers.

4. Aspects quantitatifs de notre activité

4.1 Nombre de dossier reçus

Les chiffres que nous présentons sont issus des dossiers traités d'un point de vue administratif au cours de l'année 2024. Cela inclut les dossiers en cours au 1er janvier 2024, ceux ouverts en 2024, les dossiers classés sans suite ainsi que ceux placés sur liste d'attente durant l'année.

Situation des dossiers au 31/12/2024

Dossiers	Nombre
En cours	16
Clôturés	19
Dossiers sur liste d'attente	10

Évaluation quantitative des demandes au Centre MIR

Le Centre M.I.R. a pris en charge 35 dossiers en 2024 :

Dossiers démarrés/en cours au 1/01/2024	17
Dossiers démarrés après 1/01/2024	18
Nombre total de dossiers pris en charge sur l'année 2024	35
Nombre de dossiers clôtures en 2024	20
Dossiers en cours au 1/01/2025	15
Dossiers en liste d'attente au 01/01/2025	10

Nombre d'enfants impactés année 2024

Nombre de dossiers	Nombre d'enfants
35	51

Type de hébergement

Père hébergeant	4
Mère hébergeant	31
L'ASBL Copainpark	1

Instance qui mandate la prise en charge

<u>Instance</u>	
Tribunal de la jeunesse	3
Tribunal de la famille	29
Cour d'appel Famille	3
Cour d'appel Jeunesse	0
Total	35

<u>Juridiction</u>	
Bruxelles	34
Mons	-
Tournai	1
Total	35

Prestations effectives année 2024

Rapports de mission	49
Entretiens préliminaires	65
Entretiens intermédiaires	77
Rencontres	283
Sorties	112
Annulations	114

4.2 Évolution de notre liste d'attente

En 2024, nous avons dû suspendre l'acceptation de nouvelles demandes de prise en charge pendant six mois en raison d'une liste d'attente trop longue. Cette situation entraînait un délai

d'attente de plus de six mois avant le début des rencontres, ce qui était en totale contradiction avec notre mission : maintenir le lien entre parents et enfants.

Concrètement, les rencontres restaient en suspens pendant une période prolongée, privant nos bénéficiaires de leur droit d'hébergement. Cela engendrait un sentiment de frustration et une incompréhension de notre rôle en tant qu'espace-rencontre.

4.3 Motifs de demandes de prise en charge (autres)

Bien que notre mandat principal soit de créer, maintenir ou rétablir les liens entre les parents et leurs enfants, nous constatons que ces liens peuvent être affectés de différentes manières et à des degrés divers selon chaque famille.

Ainsi, les motifs des demandes de prise en charge ne sont pas seulement variés, mais concernent également les liens entre différents membres de la famille.

L'enfant et le parent demandeur

La rupture des liens parent-enfant peut découler de diverses situations, souvent interconnectées. Voici une liste des motifs les plus fréquemment rencontrés cette année :

- Suspicion d'attouchements
- Problèmes de santé mentale
- Addictions (alcool et/ou substances illicites)
- Violences conjugales, même si les enfants n'en sont pas directement victimes
- Conflits intrafamiliaux, incluant le conflit de loyauté, les tensions liées à la coparentalité et la maltraitance
- Besoin d'une évaluation des compétences parentales
- Accusations de comportements sexuels inappropriés
- Violences ou maltraitance sur l'enfant
- Incarcération d'un parent
- Demande de rétablissement du droit aux relations parentales

L'enfant et le parent hébergeant

Bien que le lien entre l'enfant et le parent hébergeant soit généralement maintenu, cela ne signifie pas nécessairement qu'il est adéquat ou équilibré. Des problématiques peuvent également émerger, nécessitant un accompagnement spécifique.

La majorité des demandes prises en charge concernent des familles en conflit majeur. Les enfants sont souvent témoins ou victimes de violences psychiques et psychologiques de la part d'un ou des deux parents. Organiser des rencontres dans ces conditions nécessite à la fois une compréhension approfondie du contexte de chaque famille et une distance suffisante pour éviter toute projection de notre part sur ce que doit être une famille. Nous avons été confrontés à autant de types de parentalités différentes que de dossiers pris en charge.

5. Collaboration et réseau de partenariats dans le cadre des missions agréées

5.1 Réseau de partenariats existant

Les principaux relais de nos bénéficiaires vers notre service sont les tribunaux de la famille, les tribunaux de la jeunesse et le SAJ.

Lorsque la situation nécessite un éclairage supplémentaire sur le fonctionnement familial, que ce soit du côté de l'enfant ou des parents, le Centre MIR fait appel à divers partenaires :

- Les délégués du SPJ,
- Les juges de la famille et de la jeunesse,
- Le SAJ,
- SOS Enfants,
- Les avocats des parties,
- Les services S.A.P.S.E. (services d'accompagnement aux missions psycho-socio-éducatives),
- Les services SRG (services résidentiels généraux),
- Le service pédopsychiatrique de l'HUDERF (Hôpital universitaire Reine Fabiola),
- Des psychologues et/ou psychiatres,
- Les centres PMS,
- Le réseau BRU-STARS (réseau bruxellois en santé mentale pour enfants et adolescents),
- Le Vertrouwenscentrum Kindermishandeling – Kind in Nood (VK),
- SETIS Bxl (centre de traduction et d'interprétation).

Des échanges ont également eu lieu avec d'autres espaces-rencontres spécifiquement quand des familles ont été prises en charge précédemment par d'autres espaces-rencontres.

Nous participons aussi aux Séminaires de réflexion pluridisciplinaire au Tribunal de la Famille, qui réunissent des espaces-rencontres, des services de santé mentale, des espaces de médiation et des experts judiciaires de la région de Bruxelles-Capitale. Ces séminaires nous permettent de réfléchir collectivement sur des thématiques spécifiques liées à notre mission.

Le Centre MIR s'inscrit dans une dynamique de travail en réseau avec les acteurs sociaux de Jette. L'objectif principal de cette collaboration est d'avoir une vision d'ensemble des services disponibles afin de faciliter les échanges et d'assurer une prise en charge adaptée des bénéficiaires lorsqu'une collaboration s'avère nécessaire.

6. Perspectives

Concernant nos bonnes résolutions pour l'année 2024, nous avons réussi à :

- Engager une personne qui a pris la direction du Centre MIR, ce qui a permis de consolider l'équipe et le travail, et d'atteindre les objectifs institutionnels ;
- Mettre en place une supervision externe pour toute l'équipe ;
- Établir des procédures qui ont permis de coordonner le temps judiciaire, les besoins et attentes des familles, ainsi que les objectifs du M.I.R. ;
- Renforcer la vision et le travail du Centre MIR en tant qu'institution bénéficiaire d'un agrément ;
- Encourager et financer des formations continues pour toute l'équipe.

Pour l'année 2025, nous souhaitons :

- Aligner les besoins des familles avec les critères de renouvellement des subventions afin d'assurer la continuité de la mission du Centre MIR, tout en respectant les exigences d'agrément et en garantissant un financement pérenne pour la durabilité de l'association.
- Veiller à respecter les attentes en matière de prise en charge, conformément à la nouvelle méthode de comptabilisation.
- Maintenir l'équipe actuelle et recruter et former au moins deux bénévoles afin de renforcer notre équipe et d'augmenter notre capacité de prise en charge.
- Maintenir une posture réflexive sur nos attentes, expériences et biais, afin d'accompagner les familles sans jugement et avec bienveillance.
- Faciliter l'accès à la formation continue pour les intervenants et l'équipe administrative, afin de renforcer nos compétences et notre expertise.
- Mettre à jour notre site internet pour améliorer la communication et l'accessibilité des informations relatives à nos services.

7. Remarques et divers

Bruxelles est riche d'un réseau de partenaires qui disposent de compétences utiles pour résoudre les problèmes auxquels nous faisons face dans les situations que nous rencontrons au fil de notre travail. Cependant, nous constatons une certaine lourdeur lorsqu'il s'agit de trouver et de contacter ces partenaires. Nous sommes souvent sollicités pour partager notre avis sur certaines situations mais éprouvons généralement des difficultés à trouver le bon interlocuteur lorsque nous sollicitons de l'aide.

Le nouveau code de la justice communautaire recommande de travailler selon une approche intersectorielle. Nous souhaiterions réfléchir et mieux comprendre ce que ce principe implique dans nos missions d'aide au lien.